

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 22 | 11 + 3 | 14 |
| Total des voix : 14 | | |

| Date de convocation |
|---------------------|
| 13/05/2024 |

Délibération
n°24_05_B3_02

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aups) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

3 Porteurs d'1 voix : Bruno BICHON (Thorame-basse) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER

Avenant à la convention entre le Parc et le Conservatoire en vue de l'aménagement et la réalisation d'un sentier d'interprétation

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Dans la perspective de repenser l'accueil du public sur le domaine (schéma d'accueil en cours de réalisation), de renforcer l'offre pédagogique, et de valoriser les nombreux patrimoines du domaine de Valx le Parc a décidé de développer un parcours d'interprétation le long de ce sentier. Ce projet est soutenu par la Région Provence Alpes Côte d'Azur (80%).

Conformément aux articles L 322-10 et L 322-9 du Code de l'Environnement, le Conservatoire a confié au Parc naturel régional du Verdon, gestionnaire du site, l'aménagement et la réalisation de ce sentier d'interprétation sur les terrains du site du domaine de Valx Félines.

Une convention a été signée par le Parc et le Conservatoire du littoral, pour établir les modalités de financement de la conception et la réalisation du sentier découverte. Cette convention permet par ailleurs au Parc de récupérer le FCTVA sur le coût de l'opération.

Un avenant à cette convention est proposé afin d'allonger sa durée d'un an mais aussi de réactualiser le plan de financement en intégrant notamment le Conservatoire du littoral sur la phase 2. Celle de la phase 1 ayant été réglée en 2023.

Nouveau plan de financement

Phase 1 Conception

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Coût total HT : | 26 778.00 € |
| Conseil Régional (80 %) | 21 422.40 € |
| Autofinancement 20 %) | 5 355.60 € |
| Dont Parc du Verdon | 2 677.80 € |
| Dont Conservatoire du littoral | 2 677.80 € |

Phase 2 Réalisation des travaux

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Coût total HT : | 90 426 € |
| Conseil Régional (80 %) | 72 340 € |
| Autofinancement 20 %) | 18 086 € |
| Dont Parc du Verdon | 9 066.80 € |
| Dont Conservatoire du littoral | 9 019.20 € |

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'avenant à la convention ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

